

GALERIES MAMAN
LOUISE
 MEUBLES
 CADEAUX pour FÊTES
 Chaises-longues - Glaces
 LITIERES MATELAS
 Immense choix. Bas prix
 179, Rue de Lannoy, et
 98, Cours Saint-Jean
 (Tél. 37-47)

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Grande Vente
 DE
SOLOES
 DE FIN D'ANNEE
 AUX
 CHAUSSURES
DOLLY
 20, rue de Lannoy
 ROUBAIX
RABAIS
 considérables

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22,00; 6 mois, 40,00; 1 an, 76,00
	France et Belgique.....	» 23,00; » 43,00; » 80,00
	Etranger: Tarif A.....	» 35,00; » 70,00; » 140,00
	» Tarif B.....	» 50,00; » 100,00; » 200,00

ANNONCES.....	PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
REDACTION.....	LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
	TOURCOING.....	33, rue Carnot. Tél. 37.
	ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1900. Inter. 6.

CHÈQUES
 POSTAUX
 87 LILLE

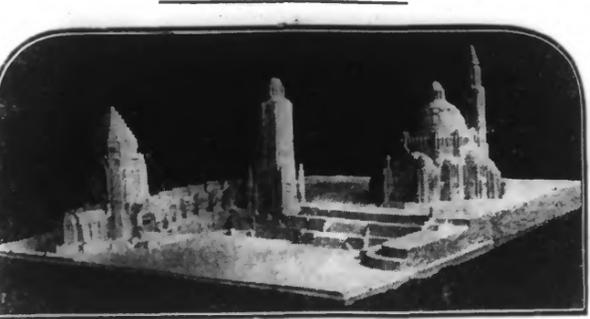
BILLET PARISIEN Une élection paradoxale

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
 PARIS, 16 JANVIER (MINUIT).
 La Chambre a élu cet après-midi son quatrième vice-président. L'élection a été faite par un vote de 257 voix contre 209 à M. Cautru; le candidat officiel de la majorité a donc été écarté au bénéfice de M. Moncelle, sur le nom de qui devenait le débat avait continué, tellement les esprits étaient surexcités.
 On a parlé de « majoration scandaleuse, de votes scandaleux, de déplorables exemples, de votes maladroits... Les institutions parlementaires sont discréditées; elles sont avilies; la curée est commencée », etc... Et toutes ces épithètes étaient couvertes d'acclamations prolongées. Les protestations des députés présents n'ont eu aucun écho.
 Le Gouvernement a été mis en cause. On n'a pas admis qu'il ait accepté, sans la moindre opposition, l'augmentation des traitements parlementaires. Des membres ont demandé qu'il soit voté aussi par le blâme de la Fédération catholique. M. Segers put heureusement éviter cette décision qui aurait eu d'autant plus de conséquences que les plus ardens protestataires étaient des députés de l'Association catholique de Liège, dont M. Jaspars est le candidat et l'élu. Ajoutons que M. le ministre Houart, sénateur de Tournai, a condamné l'augmentation.
 Il faut noter, à la décharge des parlementaires catholiques, que le parti libéral et le parti socialiste partagent les mêmes responsabilités. Mais ce n'est pas seulement à la Fédération des Cercles et Associations catholiques que l'émotion est grande. Elle existe surtout dans le monde des fonctionnaires, des employés et des ouvriers de l'Etat, des provinces et des communes. Tout ce monde, en présence de l'augmentation du coût de la vie, s'agite et réclame une nouvelle péroration de traitements. Il s'étonne qu'il faille des mois pour obtenir satisfaction alors qu'en un quart d'heure, sénateurs et députés ont résolu pour eux la question. La Ligue des Travailleurs Chrétiens d'ailleurs voté un ordre du jour énergique, demandant une péroration urgente pour les petits traitements, actuellement insuffisants pour faire face aux nécessités de la vie.
 Mais ce n'est point seulement chez les employés de l'Etat que la hausse des prix de l'existence fait des ravages décourageants. C'est aussi dans l'industrie et le commerce. Or, ici, la situation peut tourner au désastre. Les charges fiscales continuent à peser lourdement sur la marche des affaires. Et une crise économique apparaît à l'horizon. Comment lutter contre la concurrence étrangère quand les prix nationaux sont supérieurs à ceux des autres nations? Tout cela, de nouveau, expose la situation politique à la veille des débats linguistiques et au lendemain de l'augmentation des traitements parlementaires, laquelle soulève une opposition dont les Cercles et Associations catholiques viennent de se faire l'écho.

LETTRE DE BRUXELLES Les traitements parlementaires et les catholiques

(De notre correspondant particulier)
 Bruxelles, 16 janvier 1930.
 L'ordre du jour de blâme voté hier, à Bruxelles, à l'unanimité par les députés de la Fédération des Cercles et Associations catholiques de Belgique, contre l'augmentation des traitements des députés et sénateurs, est sans précédent en Belgique. Il aura dans le pays une grande répercussion. C'est la première fois qu'un important groupement politique condamne solennellement et publiquement un vote parlementaire et ceux de ses élus qui lui ont donné leur approbation.
 Il a fallu toute la diplomatie de M. Segers, président de la Fédération, pour atténuer les termes de l'ordre du jour déposé et pour empêcher que la question ne revienne à une prochaine séance. On ignore où se serait arrêtée la prestation des Associations et des Cercles catholiques si le débat avait continué, tellement les esprits étaient surexcités.
 On a parlé de « majoration scandaleuse, de votes scandaleux, de déplorables exemples, de votes maladroits... Les institutions parlementaires sont discréditées; elles sont avilies; la curée est commencée », etc... Et toutes ces épithètes étaient couvertes d'acclamations prolongées. Les protestations des députés présents n'ont eu aucun écho.
 Le Gouvernement a été mis en cause. On n'a pas admis qu'il ait accepté, sans la moindre opposition, l'augmentation des traitements parlementaires. Des membres ont demandé qu'il soit voté aussi par le blâme de la Fédération catholique. M. Segers put heureusement éviter cette décision qui aurait eu d'autant plus de conséquences que les plus ardens protestataires étaient des députés de l'Association catholique de Liège, dont M. Jaspars est le candidat et l'élu. Ajoutons que M. le ministre Houart, sénateur de Tournai, a condamné l'augmentation.
 Il faut noter, à la décharge des parlementaires catholiques, que le parti libéral et le parti socialiste partagent les mêmes responsabilités. Mais ce n'est pas seulement à la Fédération des Cercles et Associations catholiques que l'émotion est grande. Elle existe surtout dans le monde des fonctionnaires, des employés et des ouvriers de l'Etat, des provinces et des communes. Tout ce monde, en présence de l'augmentation du coût de la vie, s'agite et réclame une nouvelle péroration de traitements. Il s'étonne qu'il faille des mois pour obtenir satisfaction alors qu'en un quart d'heure, sénateurs et députés ont résolu pour eux la question. La Ligue des Travailleurs Chrétiens d'ailleurs voté un ordre du jour énergique, demandant une péroration urgente pour les petits traitements, actuellement insuffisants pour faire face aux nécessités de la vie.
 Mais ce n'est point seulement chez les employés de l'Etat que la hausse des prix de l'existence fait des ravages décourageants. C'est aussi dans l'industrie et le commerce. Or, ici, la situation peut tourner au désastre. Les charges fiscales continuent à peser lourdement sur la marche des affaires. Et une crise économique apparaît à l'horizon. Comment lutter contre la concurrence étrangère quand les prix nationaux sont supérieurs à ceux des autres nations? Tout cela, de nouveau, expose la situation politique à la veille des débats linguistiques et au lendemain de l'augmentation des traitements parlementaires, laquelle soulève une opposition dont les Cercles et Associations catholiques viennent de se faire l'écho.

Pour le Mémorial interallié



LA MAQUETTE DU MONUMENT QUI SERA ÉDIFIÉ À LIÈGE
 Un important monument du Souvenir, le Mémorial interallié, va s'élever bientôt à Liège, où il sera le témoin de la première résistance des Alliés contre les armées ennemies. De dimensions imposantes, il sera construit grâce aux subventions recueillies dans tous les pays alliés. Le Comité de la section française — que fonda le maréchal Foch — est présidé par le maréchal Pétain. Les souscriptions sont reçues au secrétariat du Mémorial interallié, 175, boulevard Saint-Germain.

QUELQUES INCIDENTS AU PROCÈS ANQUETIL

Paris, 16 janvier. — Les débats du procès Anquetil-Amor-Lehony ont continué aujourd'hui devant la onzième chambre correctionnelle. Les témoins qu'on devait entendre sont tous venus.
 C'est d'abord le banquier Paqueton, actuellement en prison, qui est appelé le premier et qui a versé 50.000 fr., puis 25.000.
 Anquetil nie tous ces faits. Il s'est borné, explique-t-il, à demander des budgets de publicité pour son journal. C'est tout.
 M. Gaston Vidal raconte ensuite l'intervention d'Amor, offrant un million au « Journal » pour arrêter sa campagne contre « La Gazette », plus quinze millions de participation.
 Le président Gaultier ordonne qu'on appelle M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires.
 Sitôt que M. Pachot est arrivé, la partie civile veut lui poser une question.
 — Est-ce que le 26 novembre vous n'avez rencontré Mme Hanau chez M. Pierre Andibert? demande M. Dominique. Vous étiez avec M. Benoît, directeur de la police judiciaire?
 — Je n'ai pas à répondre sur ce point, commence M. Pachot. Mme Hanau s'est plainte d'être en butte à des chantages réitérés. « Que dois-je faire? » a-t-elle dit à M. Benoît et à moi. Je lui ai répondu: « Il n'y a pas de fait patent. Vous ne pouvez rien faire qu'il n'y ait une plainte déposée et une instruction ordonnée ».
 M. Dominique continue:
 — On vous a montré un premier reçu signé Amor, pour le compte d'Anquetil?
 Oui, reconnaît M. Pachot. Mme Hanau nous a dit que ce reçu établissait le chantage d'Amor, mais je n'ai jamais ajouté: « Vous avez qu'à payer. » Ça non (Mouvements).
 — C'était bien le 4 décembre, M. Pachot, demande tout d'un coup M. Dominique, que vous êtes allé chez Mme Hanau pour qu'elle vous remette les deux reçus signés Amor, reus qui établissent ses versements à Anquetil?
 M. Dominique fait ainsi allusion à une perquisition que M. Pachot aurait faite à la « Gazette » dans la nuit du 2 décembre, après l'heure légale, à la suite de quoi Mme Hanau a déposé une plainte contre M. Pachot.
 — Non, c'est le 4, réplique M. Pachot.
 — C'est le 3, insiste M. Dominique, que vous avez commis le délit de violation de domicile. Vous niez, bien entendu (Bruits).
 C'est le 3 que vous avez demandé à Mme Hanau de vous remettre les deux reçus d'Amor et que celle-ci possédait.
 La confusion est extrême. Plusieurs personnes crient en même temps et M. Dominique, dont la voix domine tous les bruits, même les protestations de M. Pachot, réplique: « Que voulez-vous faire de ces reçus, qui prouvent que Mme Hanau était la victime d'un chantage? »
 M. Pachot, très pâle:
 — Je n'ai commis aucun délit! (Sensation).
 — Laissez-le dire, intervient Mme Hanau; le 3 décembre, quand il est venu, il y avait vingt-cinq témoins. (Nouveaux bruits).
 — Si j'ai voulu prendre ces deux reçus, explique M. Pachot, c'était pour vous défendre, madame.
 Mme Hanau éclate de rire:
 — Je n'ai traité ni mon avocat, M. Dominique, qui vous avez eu l'audace de les réclamer. (Mouvements).
 — Mme Hanau vous a dit que le lendemain, elle aurait à payer un complément à Anquetil, reprend M. Dominique.
 — Je ne m'en souviens pas, assure M. Pachot.
 — Je vous ai dit, le 23 novembre, M. Pachot, interromp M. Hanau: « J'ai déjà payé 75.000 francs. Je dois encore 75.000 fr. Protégez-moi, j'ai besoin de vous. Vous m'avez répondu: « Nous-mêmes, nous ne sommes pas à l'abri des maîtres-chanteurs. » Vous m'avez fait, d'une voix larmoyante, des confidences sur votre femme.
 — Oh! madame, je ne pleurais pas tout de même comme vous l'avez déjà raconté.
 — Vous étiez bien près.
 La discussion s'envenime.
 Enfin M. Pachot se retire et, avec lui, se retire une série d'incidents dont quelques-uns fort violents.
 M. Henoit, directeur de la police judiciaire, lui succède à la barre. On lui pose la même question qu'à M. Pachot:
 — Est-ce que le 28 novembre, chez Pierre Andibert, Mme Hanau vous a montré un reçu de 75.000 francs signé par Amor pour le compte d'Anquetil?
 Exact. Le reçu était signé Amor.
 — Mme Hanau vous a-t-elle demandé aide? continue M. Dominique.
 — Je ne m'en souviens pas, répond M. Benoît. Mme Hanau m'a montré un reçu et c'est tout. J'ai reçu souvent dans mon bureau des gens qui venaient se plaindre de Georges

LES ASSURANCES SOCIALES

Dis le 5 février, l'immatriculation des bénéficiaires des Assurances sociales commencera dans tous les départements.
 Le Gouvernement, comme il l'a indiqué dans la déclaration ministérielle, a pris les mesures utiles pour que, dès le 5 février 1930, l'immatriculation des bénéficiaires de la loi sur les Assurances sociales commence dans tous les départements et qu'elle soit poursuivie le plus rapidement possible. Cette formalité nécessaire dans tous les systèmes est notamment compatible avec les dispositions du projet révisé déposé au Sénat en juillet dernier. Toutes instructions ont été données et ont été données aux préfets qui auront la charge de surveiller les opérations dont il s'agit.
 Les employeurs auront à leur disposition, avant le 1^{er} février 1930, les imprimés nécessaires pour effectuer les déclarations prévues par la loi du 5 avril 1928. Des notices explicatives spécialement à leur usage leur seront distribuées et préciseront leurs obligations.
 Les opérations d'inscription et d'immatriculation demanderont un délai de deux à trois mois, que le Gouvernement emploiera à obtenir des deux Chambres le vote des dispositions nouvelles qu'il estime utiles et dont la discussion va s'ouvrir dans quelques jours, au Sénat. C'est seulement à l'expiration de ce délai de deux ou trois mois et à une date qui sera précisée ultérieurement, que commencera le versement des contributions patronales et ouvrières.
 Une proposition d'ajournement
 Paris, 16 janvier. — M. de Lasteyrie, député, a déposé une proposition ajournant au 5 mai l'application de la loi sur les Assurances sociales.
 Le projet du docteur Chauveau
 Paris, 16 janvier. — Le groupe de la Mutualité du Sénat, réuni sous la présidence de M. Raoul Péret, a entendu une communication sur les assurances sociales en ce qui concerne le nouveau projet rapporté au nom de la Commission d'hygiène par le D^r Chauveau.
 Le groupe a pris acte des satisfactions données à la Mutualité par la Commission, des simplifications apportées au mécanisme de la loi, par la suppression des Offices et de certaines formalités inutiles.
 Mais, considérant que six Commissions du Sénat sont appelées à donner leur avis sur le texte de la Commission d'hygiène, qu'il importe que la discussion au sein de ces Commissions comme devant le Sénat, ait toute son ampleur, que, d'autre part la Chambre des députés doit avoir tout le temps nécessaire pour examiner le projet qui sera voté par le Sénat, le groupe estime qu'il est désirable qu'aucune mesure d'exécution en dehors de l'immatriculation des assurés, ne soit prise avant qu'un vote définitif soit intervenu dans les deux Assemblées sur les modifications proposées.

Assez de morts! Assez d'accidents d'automobiles!

Les carrefours de Roubaix vont être abondamment éclairés
 L'Automobile-Club va se charger en outre d'éclairer dix des carrefours les plus dangereux du Grand Boulevard

Assez de morts! Assez d'accidents d'automobiles! avous-nous dit. Et en poussant ce cri d'alarme, motivé par les multiples accidents qui ensanglantent nos rues, nous avons indiqué le remède qui devait mettre fin à ce tragique état de chose. De la lumière! de la lumière! demandons-nous. Eclairer! Eclairer! à profusion, à l'importe quel prix.
 Notre désir, qui est celui de tous nos concitoyens, va être satisfait... Il est presque déjà puisque la Municipalité, nous dit-on, étudie, depuis quelques mois, avec la collaboration de M. Dehédin, directeur de l'Automobile-Club du Nord de la France et du Nord-Touriste, et de M. Ricard, directeur de l'usine à gaz de Roubaix, un projet qui sera mis en exécution sous peu. Il est d'importance et sa réalisation coûtera fort cher — près de 400.000 francs — mais il apportera le remède que nous souhaitons au délicat problème de la circulation. Roubaix pourra être, grâce à lui, de venir une petite « ville lumière » et servir d'exemple aux grandes agglomérations. Cette lumière, qui sauvera la vie à bien des piétons et des automobilistes, nous éditons se proposent de l'apporter largement à tous les endroits où elle est le plus nécessaire: aux carrefours de rues, aux entrées et sorties des ponts, à l'entrée à Roubaix du Nouveau Boulevard, etc...
 Notre grand club régional l'Automobile-Club du Nord de la France, ne s'est pas contenté d'apporter à notre ville le secours de la grande expérience de ses dirigeants, il a voulu également participer de ses deniers à l'œuvre de ce projet important. En le faisant, il est « intéressé » de ses 60.000 adhérents — automobilistes, motocyclistes et cyclistes — mais il rend un signalé service à toute notre laborieuse population qui ne pourra que lui témoigner sa reconnaissance.
 Cela valait l'être signalé.

LE PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE ROUBAIX
 La Municipalité roubaixienne a voulu examiner le problème dans toute son ampleur. Elle n'a pas voulu seulement payer au plus pressé en assurant l'éclairage de quelques croisements de rues particulièrement dangereux de notre agglomération, elle a voulu que, désormais, une lumière protectrice vienne inonder tous les points où se produisent habituellement les accidents. Comme nous le disons dans le titre de cet article, ce sont tous les carrefours de notre ville qui recevront une lampe aussi puissante, dans le genre de celles qui éclairent la chaussée de la Grande Rue, de la Place de la Liberté à la Grand-Place. Les ponts qui, par le rétrécissement qu'ils font en général subir à la chaussée, sont particulièrement dangereux pour la circulation, recevront, à l'entrée et à la sortie, deux candélabres porteurs de cinq lampes à gaz. Enfin, le tronçon de rue qui fut cause de tant d'accidents, en haut du boulevard de Paris, entre l'entrée et l'entrée du Parc Barbiéux, va être combattu par un éclairage particulièrement puissant.
 Tous ces points dangereux ont été relevés par les membres de la Commission d'hygiène, qui n'ont pas hésité à se rendre la nuit sur les lieux afin d'étudier sur place les mesures à prendre.
 Nous croyons savoir que les premières poses d'appareils commenceront incessamment et que pour la fin de cette année Roubaix sera dotée d'un éclairage qui pourra lui envier les grandes villes voisines.

L'ÉCLAIRAGE DU GRAND BOULEVARD

Il s'il est une arête en notre région qui puisse revendiquer le triste privilège du record des accidents de circulation, c'est bien le Nouveau Boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing. Sa réputation peu enviable ne lui a-t-elle pas mérité le surnom macabre de « Boulevard de la mort... » Hélas! la aussi, l'insuffisance ou l'absence complète d'éclairage est en grande partie cause de la tragique fréquence des accidents.
 Des efforts louables ont bien été tentés en divers points de cette importante artère, mais l'insuffisance des ressources de certaines communes tout que sur sa majeure partie cette grande voie de communication reste encore plongée dans les ténèbres les plus épaisses.
 Le danger est grand pour tous les usagers de cette route. Il est particulièrement aux endroits où des chemins adjacents viennent déboucher sur ce boulevard où circulent chaque jour des milliers et des milliers d'automobiles rapides. En ces carrefours, la catastrophe guette, à chaque instant, l'automobiliste le plus prudent.
 A défaut des communes riveraines, il appartient à notre grand club régional l'Automobile-Club du Nord de la France, d'intervenir utilement.
 Sans s'arrêter à l'importance des dépenses à engager, ses dirigeants viennent de décider de voter dix des principaux carrefours situés sur les deux branches du boulevard qui, du Grand-Lambeau se dirigent vers Roubaix et Tourcoing, d'un système d'éclairage électrique à bal très puissant. Les carrefours qui bénéficieront de l'initiative généreuse de l'Automobile-Club sont les suivants:
 Sur le Boulevard de Roubaix: La courbe qui contourne le tramway de la Grand-Place, la Planche Epinois — où tant d'accidents graves se sont produits ces derniers temps; l'entrée des rues conduisant aux écoles du Breuël; le Sart; le Pavé de Lille et le Pont de Wa-quelain.
 Sur le Boulevard de Tourcoing: Aux carrefours du Pont-Rouge et à ceux de la rue Faidherbe à Mourain, qui coupe par deux fois le boulevard.
 Chacun de ces points sera muni d'une ou plusieurs lampes suspendues, de 400 bougies, qui assureront un éclairage intensif des carrefours.
 Un système d'allumage automatique, par pendule électrique astronomique, est prévu. Grâce à cet appareil, toutes les lampes s'allumeront ou s'éteindront en même temps, sans le secours d'aucun personnel.
 La Société d'éclairage de la banlieue de Roubaix, qui a reçu la mission d'effectuer la pose de ces appareils, s'est engagée à terminer le travail dans un délai de trois mois. Comme en le voit, lorsque l'Automobile-Club a décidé quelque chose, l'exécution ne traîne pas.
 Ajoutons en terminant qu'il est probable que l'Automobile-Club ne s'arrêtera pas en si bon chemin et qu'il compte à de nouveaux carrefours une aussi heureuse mesure.
 Ce qui a l'avantage de prévoir des installations en beaucoup d'autres endroits, c'est l'absence de canalisations électriques les déservant.
 Nous ne pouvons donc cet article sans féliciter les dirigeants de l'Automobile-Club de leur belle initiative. La reconnaissance de tous les roubaixiens de l'heure leur est assurée.

LES NÉGOCIATIONS DE LA HAYE

La Haye, 16 janvier. — Les représentants des six puissances invitantes, réunis ce matin, ont examiné l'état des travaux de la Conférence. En ce qui concerne les réparations allemandes, l'accord est complet sur presque tous les points. Les experts doivent seulement mettre encore au point la rédaction du texte relatif à la liquidation du passé.
 D'autre part, on attend la remise, ce soir ou demain matin, du rapport du Comité d'organisation de la Banque des règlements internationaux. Enfin, on discute encore des modalités de la mobilisation de la première tranche de obligations du plan Young. Un texte français a été établi à cet effet, approuvé par les autres puissances créancières. Il n'a pas été accepté par la délégation allemande.
 La difficulté de la solution recherchée tient au fait que les puissances créancières désirent qu'aucun emprunt extérieur allemand ne vienne gêner la mobilisation de la première tranche du plan Young.
 D'autre part, l'Allemagne a besoin d'emprunt à bref délai pour le service des Postes et celui des Chemins de fer.
 Or, les institutions jouissant d'une certaine autonomie, le gouvernement allemand ne peut pas prendre l'engagement en leur nom; aussi les ministres des Chemins de fer et des Postes du Reich ont-ils été appelés à La Haye, où ils seront demain.
 On est convaincu qu'un second accord interviendra, tenant compte à la fois des besoins économiques de l'Allemagne et des intérêts de ses créanciers.
 Les réparations orientales
 En ce qui concerne les réparations orientales, M. Loucheur a rendu compte de l'état des négociations qui n'ont marqué aucun progrès nouveau du côté hongrois.
 Les représentants des six puissances invitantes ne siègeront pas cet après-midi; ils se réuniront demain matin à 11 heures, si M. Loucheur, président de la Commission des réparations orientales, estime que les pourparlers en cours le nécessitent.
 Dans cette éventualité, la Commission des réparations allemandes tiendra une séance plénière samedi matin, à laquelle seraient conviés les délégués de tous les Etats représentés à La Haye.

Le X^e anniversaire de la Société des Nations

Genève, 16 janvier. — La dernière séance du Conseil de la Société des Nations a commencé, ce matin, par la commémoration du dixième anniversaire de la Société et du premier Conseil tenu à Paris, le 16 janvier 1920.
 M. Zaleski a prononcé un discours rappelant le passé de la S.D.N. « Ainsi, dit-il, en réfléchissant à l'œuvre accomplie par la S.D.N. et en nous félicitant des résultats déjà obtenus, il nous est permis d'envisager l'avenir avec confiance et d'espérer qu'au cours des dix années suivantes son activité sera encore plus bienfaisante et plus riche en résultats positifs ».
 M. Quinones de León, représentant de l'Espagne au Conseil, a prononcé alors une allocution dans laquelle il rendit tout d'abord hommage aux grands disparus, à M. Léon Bourgeois qui pendant toute sa carrière d'homme d'Etat, avait affirmé sa foi dans la solidarité des peuples, réclamé la création d'Institutions internationales, la substitution d'un régime de la justice à celui de la violence.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

avec vingt-quatre membres devient l'une des plus importantes de France
 M. LANGERON, PRÉFET DU NORD, PRÉSIDE L'INSTALLATION DE SES NOUVEAUX ELUS
 M. Georges Motte, président, dans un magistral discours, demande qu'il y ait équilibre entre ce que le Nord reçoit de la collectivité française et ce qu'il lui apporte

M. DOUMER EST RÉÉLU PRÉSIDENT DU SÉNAT

Paris, 16 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Paul Fleury, doyen d'âge.
 On procède à l'élection des membres du bureau. Le dépouillement du scrutin pour l'élection du président du Sénat a donné les résultats suivants: votants, 254; blancs ou nuls, 29; suffrages exprimés, 225; majorité absolue, 113; M. Paul Doumer, 177 voix.
 D'autre part, le dépouillement du scrutin pour l'élection des vice-présidents a donné les résultats suivants: votants, 252; blancs, 1; suffrages exprimés, 251; majorité absolue, 126.
 Ont obtenu: MM. Fernand Rabier, 218; René Renoult, 214; Maurice Ordinaire, 200; Millières-Lacroix, 180, élus.
 M. Moncelle est élu vice-président de la Chambre
 Paris, 16 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Sibille, doyen d'âge. L'ordre du jour appelle le second tour de scrutin pour l'élection du quatrième vice-président de la Chambre. Le scrutin a lieu à la tribune de la Chambre.
 Nombre de votants, 474; suffrages exprimés, 468; majorité absolue, 234. Ont obtenu: M. Ed. Moncelle, 257 voix; M. Cautru, 209. M. Moncelle est proclamé vice-président de la Chambre des députés.
 La séance est levée. Le doyen d'âge est unanimement applaudi à sa descente du fauteuil.
 Anquetil, mais ils n'avaient pas porté plainte.
 — Je prends acte des paroles de M. Benoît, déclare Anquetil. Elles me lavent de l'accusation qui a été portée contre moi et servent d'être un indicateur de police. (Mouvements).
 Le président Gaultier voudrait bien en finir aujourd'hui avec les témoins. Mais il est tard et ils sont trop nombreux. L'audience est levée.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

avec vingt-quatre membres devient l'une des plus importantes de France
 M. LANGERON, PRÉFET DU NORD, PRÉSIDE L'INSTALLATION DE SES NOUVEAUX ELUS
 M. Georges Motte, président, dans un magistral discours, demande qu'il y ait équilibre entre ce que le Nord reçoit de la collectivité française et ce qu'il lui apporte

L'installation, faite hier 16 janvier par M. Langeron, préfet du Nord, des membres nouvellement élus de la Chambre de Commerce de Roubaix, marque une date importante dans les annales du développement industriel et commercial de notre cité, ininterrompu depuis un siècle.
 Cette Compagnie active et éclairée, qui groupe dans ses conseils l'élite des dirigeants du labeur économique de notre centre, capitale du textile français, voit le nombre de ses membres porté à vingt-quatre.
 La Chambre de Commerce la plus exiguë de France par l'étendue de son territoire est désormais au rang des plus grandes au point de vue numérique: comme elle l'était déjà pour le rôle qu'elle remplit.
 En effet, sous l'impulsion de celui qui préside à ses destinées depuis sept ans et qui a su entourer de brillants collaborateurs, la Chambre de Commerce de Roubaix est devenue un des organismes représentatifs de la vitalité industrielle nationale avec lesquels il faut le plus compter.
 Calme, pondéré, tenace; à la fois réaliste et idéaliste, sachant que le progrès n'est sûr et durable que fortement fondé sur la tradition; fier de sa petite patrie et d'autant meilleur Français, M. Georges Motte est l'incarnation de l'homme du Nord. De la Chambre de Commerce de Roubaix, il a fait un organe moderne adapté à sa mission, qui dit ce qu'il faut dire et qui sait se faire entendre. S'élevant, chaque fois qu'il l'a fallu, au-dessus des intérêts matériels immédiats, et prenant garde à cet équilibre des conditions d'existence nationale qu'on ne viole jamais en vain.

La perte de l'« Edgar-Quinet »



UNE VUE DU CROISIERER « EDGAR-QUINET » QUI A COULÉ APRÈS S'ÊTRE BRISÉ EN DEUX
 Dans le médaillon: LE COMMANDANT BENOIT. (W.F.P.)